

Conférence régionale sur l'apatridie au sein des Etats membres de la CEDEAO

23-25 février 2015- Abidjan

REGLES DE PROCEDURES

Conférence des experts

1. Co-présidents des tables rondes

Les co-présidents introduisent les sujets thématiques des discussions lors des tables rondes. Ils ont pour rôle de diriger la séance de travail, de modérer les discussions et de s'assurer que les discussions initiées se fassent et respectent les délais impartis. Chaque table ronde a une *durée limitée de 90 minutes* dans son ensemble.

Les co-présidents devront:

- Introduire brièvement le sujet thématique qui sera débattu lors des tables rondes. Cette introduction devra être brève et ne pas dépasser un **maximum de cinq minutes**.
- Introduire les intervenants qui apporteront des apports thématiques en début de séance sur le sujet thématique discuté. Les co-présidents devront s'assurer que la présentation de chaque intervenant ne dépasse pas les cinq minutes. Ils doivent également veiller à ce que les présentations soient concises, et restent dans le cadre du sujet thématique abordé lors de la séance de travail.
- Les co-présidents devront diriger les discussions et s'assurer que tous les participants qui demandent expressément la parole, aient l'opportunité de s'exprimer. Chaque président de séance devra introduire les personnes souhaitant prendre la parole en indiquant leur nom, pays, organisation, titre et fonction. Les présidents ont la responsabilité de designer l'ordre d'intervention. Ils s'assureront que les interventions **n'excèdent pas trois à cinq minutes**.
- Ils s'assureront que les discussions restent bien dans le cadre du sujet thématique abordé lors de la séance de travail et feront attention au délai imparti.
- Ils seront responsables d'enregistrer les recommandations formulées et appuierons à leur formulation.
- Ils représenteront leur groupe de travail lors de la restitution des recommandations et conclusions en séance plénière.

2. **Intervenant pour les apports thématiques lors des tables rondes**

Les experts désignés ouvriront les discussions des séances de table ronde avec des apports thématiques. En relation avec le sujet thématique abordé, ils partageront alors leur expérience, les résultats atteints, les obstacles rencontrés et les bonnes pratiques observées, au plan régional et /ou national. Ils appuieront les co-présidents de séance en initiant des questions spécifiques, en ouvrant le débat afin de formuler des recommandations précises.

Les intervenants pour les apports thématiques auront pour rôle de :

- Appuyer les tables rondes avec une présentation courte, brève sur le thème abordé. Les présentations doivent souligner le contexte, les obstacles rencontrés et les bonnes pratiques observées au niveau régional et/ ou national. Ils doivent être concis et ne pas rentrer dans des détails non nécessaires.
- La présentation ne pourra excéder une **durée de cinq à dix minutes**
- Ils devront supporter les co-présidents à la fin de leur présentation en ouvrant le débat, en formulant des questions spécifiques et des idées afin d'orienter les participants et les appuyer à la formulation de recommandations dans leur discussion.

3. **Rapporteurs au niveau des tables rondes**

Les rapporteurs appuieront les co-présidents des tables rondes en consignnant les discussions, recommandations et conclusions formulées au cours des discussions initiées lors des tables rondes.

Les rapporteurs devront:

- Résumer et rapporter les discussions des tables rondes par écrit
- Résumer et consigner par écrit les recommandations et conclusions formulées lors des séances de table ronde
- Partager les recommandations et conclusions formulées lors des discussions auprès des Co-présidents afin qu'ils puissent en faire la restitution lors des séances plénières.